

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2025\_03\_07

Sur convocation en date du 20 mars 2025, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2025 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN  
 Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER  
 Madame Aline WEYL donne procuration à Madame Cathy PIVET  
 Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Absent : André DELARUE

Secrétaire de séance : Georges PARRY

Mise en ligne le :

### Vote du budget primitif 2025

Après approbation du compte financier unique pour 2024, de l'affectation du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2025.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2, Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 05 février 2025,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,

**CONSIDÉRANT** que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

### BUDGET GÉNÉRAL

Les équilibres 2025 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>Section de fonctionnement recettes par chapitre</b>		
74	Dotations, Subventions et particip.	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 736,43 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>98 736,43 €</b>
<b>Section de fonctionnement dépenses par chapitre</b>		
011	Charges à caractère général	43 820,00 €
65	Autres charges de gestion courante	41 868,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement Section d'investissement	- €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>85 688,00 €</b>

La section de fonctionnement est sur équilibrée à

98 736,43 €

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2025\_03\_07

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>Section d'investissement dépenses par chapitre</b>		
27	Autres immo financières	2 500,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>Section d'investissement Recettes par chapitre</b>		
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
27	Autres immo financières	689,57 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 500,00 €</b>

La section d'investissement est équilibrée à **2 500,00 €**

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	85 688,00 €	98 736,43 €
Total de la section investissement	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 188,00 €</b>	<b>101 236,43 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 05 février 2025,

**À l'unanimité (13 voix pour),**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après avoir pris connaissance du dossier,

**DÉCIDE DE VOTER** le budget primitif 2025 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

**DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération

# DÉLIBÉRATION

## Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D\_2025\_03\_07

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

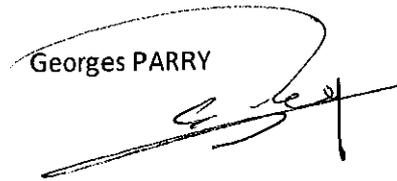
PÉRONNAS, LE 27 mars 2025

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Georges PARRY

